

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni le 18 avril 2011 sous la présidence de M. GOIFFON Denis, Maire.
Tous présents.

1/COMPTE ADMINISTRATIFS

*APPROUVE le compte administratif 2010 pour le budget principal M14 qui fait apparaître un résultat global de clôture excédentaire de 76 881,98 euros. Les Restes à Réaliser fin 2010 s'élèvent à 29 384,52 euros en dépenses et 15 200,00 euros en recettes.

*APPROUVE le compte administratif 2010 pour le CCAS qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 811,10 euros (Reste à régler au 31/12/2010 : 752,83 pour les colis de Noël).

*APPROUVE les écritures comptables réalisées en 2010 pour le Lotissement Champ Perrolet qui consistent principalement en le remboursement de l'emprunt en cours et la vente des lots 7 et 8.

2/BUDGETS PRIMITIFS

*VOTE le budget primitif 2011 du Budget Principal M14

- dépenses et recettes de fonctionnement : 345 325,00 euros

- dépenses et recettes d'investissement : 130 275,00 euros

- Investissements 2011 : aménagement piste forestière parcelle 20, règlement programmes EP 2010, Révision PLU, pour un montant prévisionnel de 42 530,00 euros

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 48 413,00 euros.

-ARRETE la liste des subventions communales qui seront versées en 2011 soit : Comité fleurissement Lalleyriat 1050 euros, Association des jeunes du Poizat/Lalleyriat 350 euros, Entente sportive Ht-Bugey 100 euros, Association main dans la main 100 euros, Les Folklories 350 euros, Twirling Le Poizat/Lalleyriat 100 euros, Ski-Club Le Poizat 100 euros, 50 euros par élèves pour les différentes associations des écoles primaires fréquentées par les enfants de Lalleyriat (activités extra-scolaires).

-PRECISE que la participation communale aux organismes de regroupement (Sivom lac de Sylans, Syndicat Mixte, Regroupement scolaire le Poizat/Lalleyriat, Ecoles St Germain-de-Joux, Sivu des Collèges, démoustication) s'élève à 56 175,00 euros.

-VOTE les taux des taxes directes locales : Taxe d'habitation 15,55 %, Foncier bâti 11,44%, Foncier non bâti 49,28 %, CFE : 17,02% pour un produit attendu qui s'élève à 104 926 euros. Ces taux prennent en compte le transfert aux communes de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

-ARRETE le programme de travaux en forêt : création de limites pour 4 000 euros HT, travaux sylvicoles subventionnés dispositif canton de Nantua pour 1 708,00 euros HT.

-ARRETE le programme des coupes 2011 : parcelles 3-5-40-4-20-35 et La Bossue pour un volume estimé de résineux à 1 180 m3 de résineux et 188 m3 de feuillus.

- VOTE la somme de 3 750,00 euros pour le point à temps manuel sur les voies communales.

*VOTE le budget primitif 2011 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 811 euros (Subvention communale de 2 000,00 euros).

* BUDGET 2011 LOTISSEMENT CHAMP PERROLET

- VOTE le budget 2011 qui consiste principalement à rembourser l'emprunt en cours dans l'attente de la vente des lots 10, 13 et 14.

3/LOTISSEMENT CHAMP PERROLET

- Afin de faciliter la desserte des lots restant à vendre, DECIDE de supprimer l'article 7- ACCES du règlement simplifié du lotissement Champ Perrolet, accès actuellement autorisé par la voie interne du lotissement, sauf pour les lots 4 et 5 desservis par la voie communale n° 8 (modification 2006). Cette décision nécessite l'accord des co-lotis avant le dépôt d'une demande de modification de permis d'aménager.

- Donne un accord de principe à la cession gratuite d'environ 500 m2 de la parcelle communale jouxtant le lot 13 afin d'en faciliter l'accès, les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

4/DIVERS

- Est informé de la visite du Commissaire de Massif du Jura, M.Cothonnet dans le cadre du projet d'aménagement touristique de l'Etang.

- Est informé de la préparation de la journée du Patrimoine qui doit se dérouler le 19 juin 2011.

-Dans le cadre des Folklories du Haut-Bugey, un spectacle folklorique (Ballet Spandan-Inde) aura lieu le 14 juillet sur le parking des Clairmontelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

GOIFFON Denis.

